

# PAULH'INFOS

Le Mag de Paulhan



PAULHAN

N°15

Juillet / Août / Septembre 2019

[www.paulhan.fr](http://www.paulhan.fr)



La porte de l'Espérance

Particuliers, Professionnels et Collectivités



**Sécurité & Réseaux**  
Systèmes de Sécurité et de Contrôle d'Accès

ALARME INTRUSION  
VIDEOPROTECTION  
INFORMATIQUE ET RESEAUX  
CONTROLE D'ACCES  
INTERPHONE

**06 61 81 66 44**  
567, Route d'Usclas - 34 230 PAULHAN - contact@doudelec.com - www.doudelec.com  
**INSTALLATION ET DEPANNAGE 7J/7**

**ASSUR POUR TOUS**  
Solutions d'assurances en courtage  
Particuliers et Professionnels *Ouvert à tous...*



Résiliés compagnies, mal assurés, risques aggravés acceptés

22, Boulevard Gambetta  
34800 Clermont l'hérault  Tél : 04 99 91 36 33  
Port : 06 61 36 30 34 



**GRAFIX**  
INFORMATIQUE

**04 67 25 11 31**  
Dépannage et vente de matériel  
Tous services informatiques depuis 2000  
Grand choix permanent d'occasions garanties

12 rue Alfred Pons (suivre Parking Mairie) 34230 PAULHAN  
06 25 12 54 58 - mail@grafix.fr



**ETS MAURI MAX**  
Triperie-Découpe-Conditionnement  
Saucisserie - Négoce Viande

Tél : 04 67 98 83 75 / Fax : 04 67 98 92 19  
ZAE de la Barthe - 34230 PAULHAN  
Etal de Sète : Tél: 04 67 74 98 69  
www.triperie-mauri.com / triperiemauri@orange.fr

**RESTAURANT  
BRASSERIE MUSICAL**



**Chez Mario et Marie**  
1 rue de L'ébéniste - ZAE La Barthe  
34230 PAULHAN

 04 67 24 30 44  Chez Mario et Marie

**Carrefour**   
*contact*  
PAULHAN

Tel : 04.67.24.03.86

Lundi au Samedi 8h00-20h00 / Dimanche (& jours fériés) 9h00-13h00

**CGC**

**BÂTIMENT  
ET TRAVAUX PUBLICS**  
CONSTRUCTION GÉNÉRALE DU CÉRESSOU

Route de Péret—34230 ADISSAN Tél : 04 .67.25.14.39

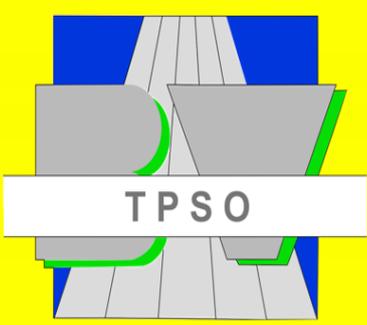
**TABAC - PRESSE - LOTO  
CADEAUX**

Philippe & Mylène ROCHE  
11, Boulevard de La Liberté  
34230 PAULHAN

Tél. : 04.34.45.77.23



**LOTO**



**TPSO**

**TRAVAUX PUBLICS DU SUD OUEST**  
34120 LEZIGNAN LA CEBE  
TEL : 04.67.90.40.00  
contact@brajavesigne-tpso.fr

**ENTREPRISE DE TRAVAUX ROUTIERS  
TERRASSEMENTS / RESEAUX DIVERS  
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS**

# SOMMAIRE

## Affaires générales

Opération tranquillité vacances	p 6
Sécurité routière	p 6
Recensement militaire	p 7
Rappel sur les obligations d'élagage	p 7
Brûlage des déchets verts à l'air libre	p 8
Feux de forêt	p 8

## Centre Communal Action Sociale

p 9

## Santé

p 10

## Urbanisme

p 11

## Eau et Assainissement

p 11

## Travaux

p 11

## Piscine saisonnière

p 14

## Paulh'en Sport 2019

p 14

## Festivités des 13 et 14 juillet

p 15

## Festivités 2019

p 16

## Retour en images

p 18

## Bibliothèque Municipale Jeanne Grizard

p 20

## Associations

Amicale du Jumelage Paulhan-Krailling	p 21
Comité des Fêtes	p 21
Les Amis de Paulhan	p 22
Accompagnement Scolaire et Conseils en Education	p 24
Bien chez Nous'nou	p 24

## Etat Civil

p 25

## Tribune Libre

p 26

VOTRE APPLI  
*Paulhan*  
DISPONIBLE SUR



TOUT PAULHAN DANS VOTRE POCHE



Suivez l'actualité  
municipale et  
associative



Recevez les  
alertes météo



Devenez un  
éco-citoyen



Consultez les  
menus des  
cantines

En imprimant son journal sur un papier écologique voici ce que la ville de PAULHAN a permis d'économiser sur les ressources naturelles :



**154**  
kg de matières envoyées  
en décharge



**21**  
kg de CO<sub>2</sub>



**207**  
km parcourus en voiture  
européenne moyenne



**5 645**  
litres d'eau



**352**  
kWh d'énergie



**251**  
kg de bois





## Edito

« DE TOUS LES ACTES, LE PLUS COMPLET C'EST CELUI DE CONSTRUIRE ».  
Paul Valéry

L'exposition des portes sur la voie verte, à l'initiative de l'association Qu'est-ce Qu'on Attend (QQA), dans le cadre du projet passage, doit être reçue comme un message optimiste porteur d'un sens profond. Projet passeur, inter générationnel, opérateur d'une ouverture, il met en valeur un espace-temps de rencontre. Cette action mêlée à d'autres, fruits de l'initiative du tissu associatif sont incitatives pour la réflexion des élus.

Réfléchir, travailler, prendre le temps, s'investir, anticiper, agir, et être présent pour réaliser, sont la stratégie de l'équipe municipale pour améliorer votre cadre de vie et vous offrir un art de vivre. Challenge difficile, avec un village qui a grandi, des services supplémentaires à offrir, un patrimoine et une voirie à entretenir.

Depuis 2014, les projets et les réalisations se sont enchaînés, avec la volonté d'unifier les espaces et les temps collectifs pour faire société. Ceci pour que notre espace de vie soit un espace de socialisation, d'invention, de partage et d'expérimentation de liens fraternels, entre nous toutes et nous tous, par delà de nos différences.

Notre ambition est de faire de Paulhan une ville intelligente. Celle, qui se soucie avant tout du bien être de ses habitants. Faire de Paulhan une cité durable, faire de l'inclusion de tous les habitants une priorité, est le moteur de notre action. Pour concrétiser une telle ambition, est-il nécessaire d'aller frapper à la porte des habitants pour les questionner et au passage se répandre dans une critique peu constructive et surtout non objective.

Lorsqu'on est un élu de proximité, qui s'immerge dans la vie du village, qui est présent au quotidien en toutes circonstances, on connaît les besoins : propreté, sécurité, animation, services de proximité, éducation, santé, loisirs, déplacements, développement économique, accompagnement des personnes en difficulté, accompagnement des associations ....

Nous agissons pour modeler une ville inclusive qui lutte contre les exclusions et les inégalités socio-territoriales. Une ville inclusive qui réfléchit aux usages de chaque type d'habitant, afin que toutes les préférences et les besoins soient pris en compte. C'est, par exemple, l'aménagement urbain pour toutes les générations. C'est créer des lieux de rencontre et de pose qui facilitent la création du lien social. Ceci afin d'être dans un optimisme de combat, d'emprunter des sentiers transversaux et de modifier le regard que l'on porte sur la marche déprimante du monde pour le transformer en bienveillance et optimisme. Fort de la pensée de Michel Serres : « Il faut savoir faire avec les vents, avec les courants ascendants ou descendants, avec les aléas et les caprices de l'histoire », nous avons réalisé, avec humilité, conformément à cette philosophie, de nombreux projets, sans se poser en expert de la gestion municipale, comme le font certains virtuellement, oubliant les contraintes incontournables.

Etre dans la proximité, à l'écoute des citoyens pour comprendre et entendre les besoins de la population est notre ligne de conduite. A partir de ces constats, de notre connaissance du village et de notre territoire, nous nous sommes projetés dans des réalisations concrètes. En nous tenant à l'abri des bourrasques et des tempêtes politiciennes surnoises, malgré les turbulences égoïstes et partisans des prétendus experts, nous avons réussi à inscrire les difficultés dans un projet de société local pour donner foi en l'avenir, face à cette civilisation qui multiplie les égoïsmes et détruit les solidarités. Je vais vous épargner un inventaire à la Prévert, énumération fastidieuse de toutes les réalisations et des travaux dans les domaines de la sécurité, de la propreté, de la voirie, des sports, des festivités, de la culture, de l'éducation, de l'inter générationnel, du soutien du tissu associatif, de l'entretien et de la restauration du patrimoine, de l'amélioration du travail de tous les services municipaux ( les photos publiées dans les différents numéros de Paulh'infos en sont le témoignage).

Nous nous interrogeons en permanence sur le sens à donner à l'utilisation des bâtiments communaux, leur destination, leur richesse, leur complémentarité, leur fonction dans le développement et la dynamique du village. C'est ce questionnement qui a été mené au travers du document réalisé dans le cadre du projet de revitalisation et redynamisation du bourg centre. Dossier qui vient d'être validé par la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Dossier qui synthétise la réflexion pour trouver l'équilibre entre le centre ancien, la gare, et les autres quartiers du village, et la place du commerce et de l'artisanat. Dossier qui interroge sur le devenir des halles, de la gare, de la cave, de l'aménagement paysager du cimetière, des cheminements doux... . Dossier incluant des fiches actions qui vont permettre d'obtenir des financements pour la réalisation des projets. Ce document est consultable en Mairie. Chaque réalisation a toujours été précédée de demandes de subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat. Ce sont les aides financières de ces partenaires qui nous ont permis, dans la plus grande transparence, de concrétiser les projets au service de la population et de l'entretien de notre patrimoine commun. Aides financières qui diminuent la part de financement qui revient à la commune et qui n'ont rien à voir avec les sommes annoncées par certains. Le patrimoine architectural doit être pensé non de manière isolée, mais de manière globale en cherchant un équilibre entre le centre ancien et le quartier gare. Nous nous y employons avec toutes les bonnes volontés qui se sentent concernées. Pensez à répondre au questionnaire sur la destination et la rénovation des Halles, paru dans le précédent Paulh'infos ( des formulaires sont disponibles en mairie).

De futurs travaux sont prévus : station d'épuration, route d'usclas, chemin du Ballast, aménagement paysager et parking Notre Dame des Vertus, mise en accessibilité des bâtiments publics, des chambres de l'EHPAD Vincent Badie, façade de la gare, voie verte tranche 3, programme électrification ... Nous vous informerons de leur avancée.

L'équipe municipale vous souhaite de passer de bonnes vacances d'été et de profiter des nombreuses festivités estivales (feu de la Saint Jean, soirée mousse, repas Républicain, nuit du vin, marché des producteurs, fête locale, Alhambra Festi )...

Claude VALÉRO



# Affaires générales

## Opération Tranquillité Vacances

Un service pour les Paulhanais étendu à l'année.

La Police Municipale assure dans ses missions de proximité : l'«Opération Tranquillité Vacances».

Celle-ci a pour objectif d'assurer la surveillance des résidences principales dont les propriétaires auront signalé leur absence à la Police Municipale pendant leurs vacances. Ce service gratuit s'adresse à tous les Paulhanais.

Le signalement de votre absence, à travers un formulaire, permettra de renseigner la Police Municipale sur les domiciles laissés momentanément vacants, afin d'organiser des services de surveillance par des passages plus réguliers et des patrouilles plus ciblées.

La municipalité de Paulhan met en place les moyens pour lutter efficacement contre les cambriolages, c'est pourquoi la Municipalité a fait le choix d'étendre l' « opération tranquillité vacances » qui se caractérise comme une mission complémentaire venant renforcer les dispositifs existants : patrouilles de Police Municipale, de Gendarmerie ...

### Comment bénéficier de cette action de prévention ?

Pour bénéficier de cette surveillance, il est recommandé de remplir un imprimé auprès de la Police Municipale 7 jours avant votre départ.



## Sécurité routière

### Serait-il interdit de se garer devant son garage ?

Voilà une décision de justice qui pourrait surprendre plus d'un usager de la route. La cour de Cassation a estimé dans un arrêt du 20 juin 2017 qu'il était **impossible de se garer devant son garage** sur la voie publique même si cela ne gêne personne, qu'il s'agisse d'un véhicule ou d'un piéton. *La jurisprudence est, rappelons-le, une source de Droit très importante.*

### Le principe d'égalité devant la loi

Cette décision de justice intervient après la réclamation d'un automobiliste du Lot qui s'était fait verbaliser pour un « **stationnement gênant d'un véhicule devant l'entrée carrossable d'un immeuble** », devant son propre garage. La cour de Cassation est venue casser le jugement du tribunal de Police qui l'avait relaxé, arguant qu'autoriser cette pratique reviendrait à privatiser un espace public contrevenant ainsi au **principe d'égalité de tous les citoyens devant la loi**. Ainsi l'article R.417-10 du Code de la route ne prévoit aucune dérogation, **il est donc interdit de stationner devant son garage** même si cela ne gêne personne sur la voie publique.

### Une amende pour stationnement gênant

Se garer devant son garage constitue donc une contravention pour **stationnement gênant** avec une **amende de 35€** (contravention de 2ème classe) voire une amende de 135€ (contravention de classe 4) si c'est sur un trottoir. Aucune perte de point évidemment.

## Recensement militaire

### BIENTÔT 16 ANS !

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement, et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat...

Veillez vous présenter à la mairie de votre domicile muni(e) de votre pièce d'identité – justifiant la nationalité française - et du livret de famille.

## Rappel sur les obligations d'égagement

### Concernant les haies des particuliers qui empiètent sur le domaine public

La sécurité, la sûreté, ainsi que la commodité du passage sur les voies, dont le Maire a la charge d'assurer le respect, impliquent de couper les branches et les racines des arbres longeant le domaine public (art. L. 2212-2 du CGCT).

Le Maire, au titre de ses pouvoirs de police, doit donc s'assurer de l'égagement des plantations le long des voies de sa commune, qu'il s'agisse de plantations communales ou privées, sur le domaine public ou sur les chemin ruraux.

Depuis la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, le nouvel article (art. L. 2212-2-2 du CGCT) permet au Maire, après mise en demeure sans résultat, de procéder à l'exécution forcée des travaux d'égagement destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage.

Dans ce cas, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. Le dispositif ainsi mis en place par la loi est calqué sur la procédure existante pour les chemins ruraux afin de renforcer les pouvoirs de police générale du Maire, lesquels s'avéraient insuffisants jusque-là pour contraindre les propriétaires à élaguer leurs plantations empiétant sur les voies communales (Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, art 78).

### Concernant les haies situées entre deux propriétés privées

#### **Les distances légales :**

L'article 671 du Code civil impose une distance de 2 mètres au moins de la limite séparative, pour les plantations destinées à dépasser 2 mètres de hauteur. Une distance de 0,50 mètre au moins pour les plantations ne devant pas dépasser 2 mètres de hauteur. Il est cependant possible de planter à cette distance un arbre qui doit normalement s'élever à plus de 2 mètres, à condition de l'émonder régulièrement à cette hauteur.

#### **L'obligation d'égagement :**

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres lorsqu'elles dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain du voisin (article 673 du Code civil).

**Attention**, celui chez qui les branches dépassent ne peut pas les couper lui-même. En revanche, il peut exiger que le voisin élague les branches des arbres qui surplombent son terrain. En cas de refus d'obtempérer, le voisin lésé est en droit de saisir le tribunal d'instance qui pourra condamner le voisin récalcitrant à élaguer, au besoin sous astreinte c'est à dire moyennant le paiement d'une pénalité par jour de retard.

**Important** : le voisin lésé peut exiger cet élagage même si cela risque de faire mourir l'arbre. En outre, ce droit d'exiger l'égagement des branches est un droit absolu qui ne se perd pas même après trente ans d'inaction.

## Brûlage des déchets verts à l'air libre

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre, ainsi que les déchets dits "verts" qui sont l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies, d'arbustes, de débroussaillage, les épluchures.

### Pourquoi ?

Cette combustion émet des fumées, cendres et particules nocives, oxyde d'azote, monoxyde de carbone et autre composé organique volatil, qui sont des polluants de l'air, de l'eau, et des sols. Ces feux sont aussi une source de gêne (odeur, fumée, retombée de suies et cendres) pour le voisinage, et peuvent aggraver les problèmes de santé liés à la qualité de l'air.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou ramassés lors de la collecte sélective organisée sur notre commune. Il est également possible de faire du compost individuel.

### Il existe plusieurs textes de loi :

- article 84 du règlement sanitaire départemental défini par arrêté préfectoral n° 83-8482 du 12 décembre

1983 interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet.

- circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

- réponse ministérielle du 12 septembre 2013 relative à l'interdiction générale et permanente de brûlage des déchets végétaux.

La lutte contre les incendies incombe au maire au titre de ses pouvoirs de police générale et il peut intervenir en cas de non-respect de l'interdiction, sachant que brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 € et plus si des déchets toxiques ou industriels sont présents.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent également engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances, et faire appel aux services de l'état - gendarmerie - police municipale pour faire respecter la loi.

Il est primordial de respecter cette interdiction pour le bien vivre ensemble.

## Feux de forêt : adoptez les bons gestes

Un feu de forêt sur deux est la conséquence d'une imprudence. Un barbecue aux abords des forêts, une cigarette jetée sur le sol, des travaux de bricolage : tous ces comportements peuvent entraîner des départs de feu, se propageant violemment en cas de conditions météorologiques propices aux incendies de forêt (vent, sécheresse, chaleur). Le stockage de combustibles près des maisons (bois de cheminée, peintures, citernes de gaz) peut être un facteur aggravant. En cas d'incendie, appelez les pompiers (18) ou les urgences (112 ou 114, destiné aux sourds et aux malentendants) et confinez-vous dans votre maison. La préfecture met également à disposition des informations ( sur le risque feu de forêt. Rappelons que chaque année en moyenne en France, 3 000 incendies ravagent près de 12 000 ha de forêts.

Plus d'informations : [www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)

**FEUX DE FORÊT**  
LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

NI FEU  
NI BARBECUE  
aux abords des forêts

PAS DE CIGARETTE  
en forêt ni de mégot jeté  
par la fenêtre de la voiture

PAS DE TRAVAUX  
SOURCE D'ÉTINCELLES  
les jours de risque d'incendie

PAS DE COMBUSTIBLE  
CONTRE LA MAISON  
bois, fuel, butane...

TÉMOIN D'UN  
DÉBUT D'INCENDIE.  
JE DONNE  
L'ALERTE  
en localisant le feu  
avec précision

112 Urgences  
18 Pompiers

JE ME  
CONFINE DANS  
MA MAISON  
elle est mon  
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS  
#attentionfeuxdeforet

attention-feux-foret.gouv.fr

# Centre Communal d'Action Sociale

## HORAIRES CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS sera fermé du vendredi 12 juillet au vendredi 26 juillet 2019 inclus et du mercredi 14 août au vendredi 30 août 2019 inclus.

Durant cette période, des permanences seront assurées.

Merci de téléphoner au 04.67.25.39.73 pour prendre rendez-vous et obtenir des informations.

## ATTENTION A LA CANICULE ÉTÉ 2019

Adopter les bons gestes en cas de forte chaleur particulièrement si vous êtes une personne âgée, isolée, sans domicile, jeune enfant ou travailleur.

Un numéro d'information est disponible en cas d'épisode de forte chaleur : 0 800 06 66 66—Canicule Info Service (appel gratuit depuis un poste fixe). Afin de connaître les pics de chaleur, vous pouvez également consulter la carte de vigilance météorologique.

Toute personne âgée ou handicapée isolée souhaitant se faire recenser peut venir au CCAS le matin de 9h à 12h ou téléphoner au 04.67.25.39.73.

Plus d'informations : [www.sante.gouv.fr.canicule](http://www.sante.gouv.fr.canicule)



**CANICULE, FORTES CHALEURS**

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**



Mouiller son corps et se ventiler



Manger en quantité suffisante



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Ne pas boire d'alcool



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



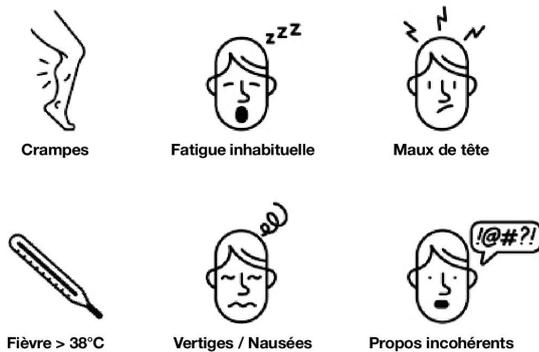
Éviter les efforts physiques

## EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
[www.social-sante.gouv.fr/canicule](http://www.social-sante.gouv.fr/canicule) • [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) • #canicule



En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?

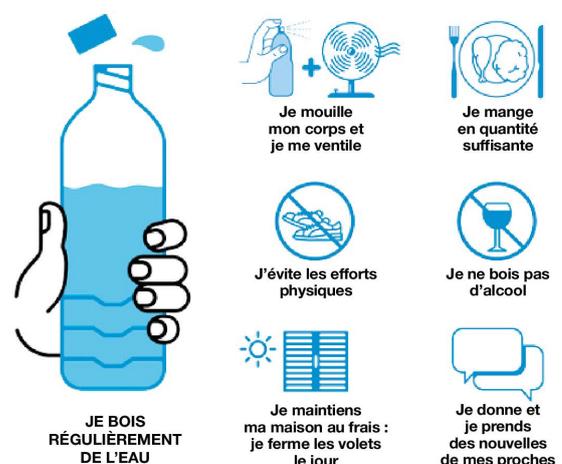


Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

### BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule, quels sont les bons gestes?



### ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

# Santé

## Moustique Tigre

### Le moustique tigre, ce qu'il faut savoir.

Il existe différents types de moustiques, dont l'*Aedes albopictus* dit moustique « tigre », à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes.

Le moustique tigre est avant tout source de nuisance : il pique le jour et sa piqûre est douloureuse. Il peut aussi dans certaines conditions particulières transmettre la dengue, le chikungunya et le zika. Il est aujourd'hui implanté et actif dans les 13 départements de la région Occitanie.

### Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ?

Près de nos maisons les moustiques trouvent :

- De la nourriture pour les œufs, en nous piquant.
- Des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes.
- Des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Le moustique tigre est fortement affilié à l'homme et il vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu.

Il a besoin de petites quantités **d'eau stagnante** pour se développer : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

### Comment se protéger des piqûres ?

- J'applique sur ma peau des produits anti-moustiques, surtout la journée.
- Je porte des vêtements couvrants et amples.
- J'installe des moustiquaires.
- J'utilise des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.
- Si je dispose d'une climatisation, je l'allume : les moustiques fuient les endroits frais.

### Contre la prolifération du moustique « tigre », des gestes simples au quotidien.

Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

- Éliminer les endroits où l'eau stagne : petits débris, encombrants, pneus usagés, seaux, déchets verts.
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.
- Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau : eau de Javel, galet de chlore.

### Pour limiter les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à :

- Débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres.
- Ramasser les fruits tombés et les débris végétaux.
- Réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage) et entretenir votre jardin.

Si vous pensez avoir identifié un moustique « tigre », signalez le : <http://www.signalement-moustique.fr>

Plus d'informations sur le [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr) ou sur [www.paulhan.fr](http://www.paulhan.fr)

LUTTE ANTI-VECTORIELLE

# MOUSTIQUE TIGRE

Maintenant qu'il est **LÀ**, à nous d'agir **ICI**

**3 BONS RÉFLEXES**

- 1**  Je me protège
- 2**  Je supprime les eaux stagnantes
- 3**  En cas de voyage dans une zone à risque : Je m'informe avant de partir, Je me protège aussi à mon retour, Je consulte en cas de doute

**Chikungunya Dengue Zika**  
**PROTÉGEZ-VOUS DES MOUSTIQUES TIGRES**

Nous sommes tous mobilisés pour vous protéger. Ensemble, évitons la propagation de maladies infectieuses par le moustique tigre.

[www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

**Soyez vigilants : le voyageur, qui se rend dans les zones où la maladie est présente, doit se protéger avec des produits anti-moustiques. La protection doit être prolongée durant environ 15 jours. De retour d'une zone tropicale, en cas de fièvre brutale, de douleurs articulaires ou de courbatures, et/ou d'éruptions cutanées, consultez votre médecin.**

# Urbanisme

## Révision Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune. De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît opportun de conforter le P.L.U de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

- renforcer le dynamisme économique de la commune

pour assurer la création de richesses et d'emplois ;

- développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants ;

- maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

**Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.** Il est également possible d'écrire à M. le Maire.

## Eau et Assainissement



Depuis le 2 janvier 2018, les **compétences eau et assainissement ont été transférées à la régie intercommunale INTERC'EAU située au 4 rue Maréchal Ferrand, ZAE de la Barthe, à Paulhan.**

Pour la facturation, pour toutes questions relatives à l'eau ou l'assainissement, **merci de composer le**

**0 805 295 715.**

L'accueil du public dans les locaux de la Barthe se fait du lundi au jeudi : de 8h à 13h / le vendredi : de 9h à 12h.

Une messagerie électronique est également à votre disposition : [eau.assainissement@cc-clermontais.fr](mailto:eau.assainissement@cc-clermontais.fr)

## Travaux

Dans le dernier numéro de Paulh'infos, nous vous présentions des travaux réalisés sur la commune depuis le début du mandat. Nous poursuivons l'inventaire de l'entretien de notre patrimoine commun.



Rue des Coquelicots



Rue Raspail



Rue Alfred Pons



Cours National



Parking Cours National



Rue Chemin des Dames



Rue de l'Amergal



Boulevard de la Liberté



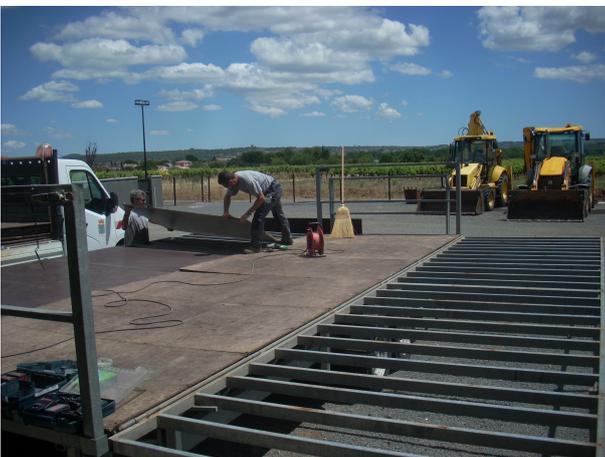
Parking du gymnase



Rue du Balast



Pontil Carrefour



Réfection du podium mobile



Bibliothèque municipale

### JARDIN DES SOUVENIRS POUR ANIMAUX

Dispersion des cendres de nos animaux de compagnie sur une colline des Oliviers, au calme, en pleine nature.

**En projet - Renseignements 06.08.35.68.41**



# Piscine saisonnière Paulhan

L'ouverture de la piscine est prévue du **8 juillet au 31 août 2019 de 14h à 19h.**

Attention, elle sera fermée le dimanche 14 juillet, jeudi 15 août, ainsi que les dimanches.

Les **tarifs d'entrée** sont :

- Enfant 2€
- Adulte 3€
- 10 entrées enfant 10€
- 10 entrées adulte 20€

**4 quinzaines aquatiques sont programmées :**

- du 8 au 19 juillet 2019
- du 22 juillet au 2 août 2019
- du 5 au 16 août 2019
- du 19 au 30 août 2019.

Le coût de la quinzaine est de 35 €.

**Plus d'informations : [www.cc-clermontais.fr](http://www.cc-clermontais.fr) ou au Centre Aquatique du Clermontais 04.99.91.49.39**

**Renseignements et Inscriptions quinzaines aquatiques**

**Accueil de Loisirs Pôle Paulhan : 04.67.25.05.23 / Piscine Paulhan en juillet et août : 04.67.25.13.05**

## PAULH'EN SPORT 2019

**Une autorisation parentale est à signer pour les mineurs souhaitant participer aux activités. Merci de vous renseigner auprès de l'intervenant sportif.**

### PAULH'EN SPORT

**DU LUNDI 8 JUILLET AU MARDI 30 JUILLET 2019**

**ESPLANADE DE LA GARE de 18h30 à 20h**

<b>1<sup>ère</sup> semaine</b>				
Lundi 8 juillet	Tennis de table Tchoukball Basket			
Mardi 9 juillet	Tennis Tombourin Tir à l'arc			
Jeudi 11 juillet	Tennis de table Mini-foot Basket			
Vendredi 12 juillet	Futsal Gymnase Route d'Usclas			

<b>2<sup>ème</sup> semaine</b>				
Lundi 15 juillet	Foot Basket Badminton Tir à l'arc			
Mardi 16 juillet	Tennis de table Pétanque Tchoukball Basket			
Jeudi 18 juillet	Foot Basket Tennis de table Tennis			
Vendredi 19 juillet	Tournoi Futsal Gymnase Route d'Usclas			

<b>3<sup>ème</sup> semaine</b>				
Lundi 22 juillet	Tournoi tennis de table Tennis de table Basket			
Mardi 23 juillet	Badminton Tennis Basket Tchoukball Foot			
Jeudi 25 juillet	Badminton Basket Tennis de table Foot			
Vendredi 26 juillet	Futsal Gymnase Route d'Usclas			

<b>4<sup>ème</sup> semaine</b>				
Lundi 29 juillet	Pétanque Tir à l'arc Foot Badminton Basket			
Mardi 30 juillet	Tournoi tennis de table Foot			

# Festivités des 13 et 14 juillet



Le 14 juillet marque la Fête Nationale de la France. Cette date, en rapport avec les années 1789, 1790 ou 1880 est symboliquement porteuse d'un souffle de libération de l'oppression et d'un vent de liberté qui ouvrent les portes de la fraternité et de l'égalité.

Dans tous les villages de France, traditionnellement, cet espace-temps voit fleurir des manifestations qui ont vocation à rassembler toutes les citoyennes et tous les citoyens de la cité indépendamment de toutes leurs différences, y compris celle de l'âge. C'est un évènement qui, plus que tout autre, permet de sortir de l'entre soi, des rassemblements de groupes initiés par un intérêt culturel, sportif, humanitaire, de loisir, de santé...Défilé, apéritif républicain, repas, bal, feu d'artifice...sont au rendez-vous.

Le repas citoyen aura lieu le samedi 13 juillet, au soir, sur le parvis de la cave coopérative. La participation sera de 8 euros, y compris pour les élus (gratuit pour les moins de 12 ans sur présentation d'un justificatif).



Les inscriptions se feront en mairie du 1er au 12 juillet inclus, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Nous espérons que le maximum de Paulhanaises et Paulhanais s'associeront à cet évènement festif qui sera suivi du feu d'artifice.

## MENU (8€ avec un verre de vin et café)

Assiette de charcuterie

Macaronade

Camembert

Eclair au chocolat

Vin (rouge/rosé) / Café

Pensez à apporter vos couverts,  
vos assiettes et vos verres !

19h00 - 20h00 : Apéritif musical avec chanteuse  
funk et soul (By Evasion-Live)

22h30 : Feu d'artifice et soirée avec Evasion-Live  
DJ IBIZA NIGHT PARTY



## Programme Fête Nationale

Samedi 13 juillet 2019

19h00 - 21h 00: Apéritif musical avec chanteuse funk et soul  
(By Evasion - Live)

20h00 : Repas Républicain à la Cave Coopérative. Participation : 8 € ;  
gratuit pour les moins de 12 ans sur présentation d'un justificatif.  
Inscriptions en mairie du 1er au 12 juillet inclus.  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 17h.

MENU (8€ avec un verre de vin et café)

Assiette de charcuterie

Macaronade

Camembert

Eclair au chocolat

Vin (rouge/rosé) / Café

Pensez à apporter vos couverts, vos assiettes, et vos verres !

22h30 : Feu d'Artifice (Parvis de la Cave Coopérative).  
Soirée avec EVASION-LIVE DJ IBIZA NIGHT PARTY

Buvette tenue par le Comité des Fêtes

Dimanche 14 juillet 2019

11h30 : Défilé au départ de la Mairie

12h00 : Apéritif Républicain en buffet offert aux Paulhanais (Place du Griffon).

17h00 : Concours de Pétanque avec ESP Pétanque (Place de la gare).

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous invitent  
à participer nombreuses et nombreux à ces festivités.



# Festivités 2019

## Marché Alimentaire Bio et Local de Paulhan

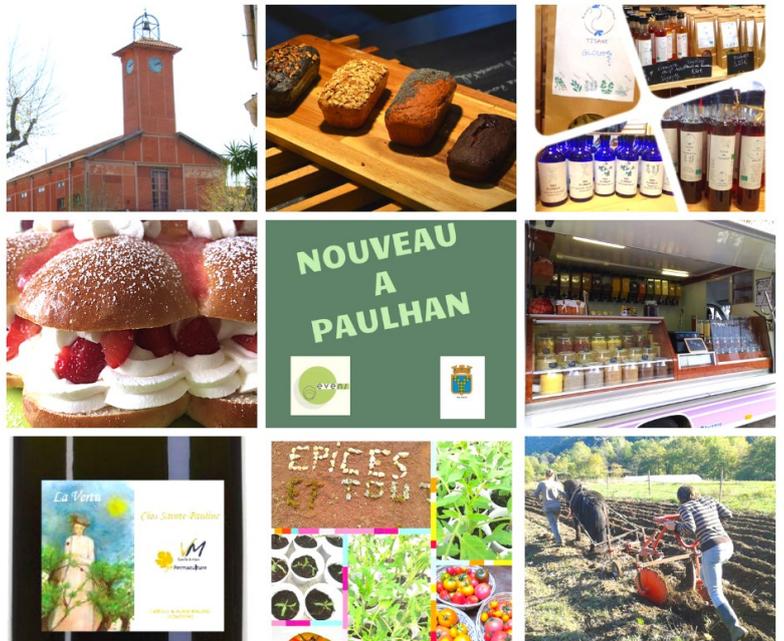
Dès le 2 juin, s'est installé un Marché Alimentaire Bio et Local dans nos belles Halles style Baltard de Paulhan.

Tous les premiers dimanches du mois vous y êtes conviées-és.

Légumes, pain, pâtisserie, viennoiserie, vin, œuf, confiture, miel, chutney, ketchup, plantes aromatiques, eau florale, aliments secs en vrac....dégustation sur place et ambiance musicale, ainsi que des démonstrations d'artisans et des associations pour nous sensibiliser à l'environnement.

Un programme à taille humaine pour les rencontres et le partage, pensé pour vous !

On vous y accueille avec bonne humeur !



Association



# Paulhan



**Tous les samedis du :**  
**20 juillet au 03 août**  
**Place de la gare**  
**A partir de 19h00**

**Produits et vins du terroir**

**Restauration sur place ou à emporter.**

**Venez partager de bons moments conviviaux !!**



## La nuit du vin de Paulhan

Vendredi 19 juillet 2019

Parvis de la cave coopérative de Paulhan de 19 h à 01 h

**Menu 16 euros**  
Salade composée  
Magret sauce champignons OU Seiche en persillade  
Pommes de terre en persillade  
Pâtisserie  
1 verre de vin / Café

Soirée dansante avec l'orchestre « Enjoy »



## PAULH'EN FLEURS 2019 Paulhan le village le plus fleuri



Avec la plus jolie fenêtre cet Eté !  
Gagnez les vacances en mobil-Home de luxe en Espagne !

Les prix seront remis lors de l'Alhambra Festi

SAMEDI 7  
SEPTEMBRE 2019

7<sup>e</sup>  
PAULHYMPIADES  
JOURNÉE DES  
ASSOCIATIONS

9h00 à 17h00

POUR BIEN PRÉPARER LA RENTRÉE  
VENEZ DÉCOUVRIR LES ACTIVITÉS  
PROPOSÉES PAR LES PAULHANAIS

BUVETTE ET RESTAURATION  
SUR PLACE

Animations gratuites sous l'entière  
responsabilité des parents  
Renseignements: 06.68.31.46.51

CÉRÉMONIE  
DES RÉCOMPENSES  
SPORTIVES

Samedi 7 septembre 2019  
Complexe sportif route d'Usclas  
18h30

Le samedi 7 septembre 2019, au complexe sportif route d'Usclas, 18h30, la municipalité honorera les sportifs résidants sur la commune, qu'ils pratiquent leur discipline dans un club (ou une fédération) paulhanais ou à l'extérieur de la commune.

**Si vous connaissez des personnes ayant obtenu des résultats ou pratiquant un sport et qui méritent que leurs efforts soient récompensés, vous pouvez contacter le service animations au 04.67.25.39.72 ou par mail [c.roche@paulhan.fr](mailto:c.roche@paulhan.fr)**

Nous vous remercions de nous indiquer le nom, prénom, adresse et téléphone du sportif ainsi que la discipline pratiquée et les résultats obtenus.

# Retour en images



Plantation d'un arbre



Spectacle du Collège, en partenariat avec Le Sillon



Conférence Les Amis de Paulhan *La Retirada*



Spectacle O, Bibliothèque Municipale



Exposition *Passages* par Qu'est-ce qu'On Attend



Dédicace dernière BD de Bernard Davit



Spectacle jeunes, bibliothèque municipale



Michel Riu, animation bibliothèque



Marché bio et local, association EVENS



Carnaval 1 2 3 Soleil



Commémoration 100ème anniversaire  
de la mort de Stéfank



Foire des Couleurs ACAAP



Rencontres sportives scolaires

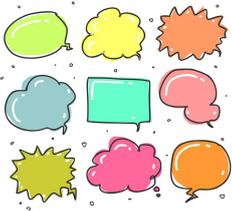


Kermesse 1 2 3 Soleil

# Bibliothèque Municipale Jeanne Grizard

## ANIMATIONS

### Pour enfants de 7 à 12 ans :



du 23 au 26 juillet de 10 à 12h, la bibliothèque propose aux enfants de 7 à 12 ans de participer à l'atelier BD animé par Michel Rius. Les places sont limitées à 15, pensez à vous inscrire auprès de la bibliothèque.

### Adultes

#### **Atelier d'écriture avec Madame Baude de « L'atelier des Mots Ecrits »**

de 16h à 17h30.



Après avoir passé un bel été, rendez-vous le mercredi 18 septembre pour une rentrée studieuse et conviviale.

Inscription auprès de la bibliothèque.

## ACTIVITÉS HORS LES MURS

### Lire au jardin



Retrouvons-nous encore cette année *au Jardin de la Mairie*, chaque mercredi matin, de 9h à 12h où un espace de lecture et de détente sera proposé à tous : romans, BD, albums et documentaires seront en libre consultation pour les tout-petits, enfants, adolescents et adultes.

Cette animation est une initiative de la bibliothèque Jeanne Grizard en partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Hérault.

### **Rendez-vous :**

- les mercredis 3, 10, 17, 24 et 31 juillet
- les mercredis 13, 20, 27 août.

### Partir en livre

**Atelier surprise** pour petits et grands le **jeudi 18 juillet de 10h à 12h, place du griffe.**

Cette animation est proposée par le réseau de lecture intercommunal du Clermontais dont fait partie la bibliothèque de Paulhan. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter la bibliothèque

## Infos

- **Aux lecteurs très en retard :** pensez à rapporter vos livres aussi bien ceux appartenant à Paulhan que ceux de la Médiathèque Départementale. **En effet, si ces derniers ne sont pas restitués, obligation sera faite au lecteur d'acheter un exemplaire du livre non rendu.**
- De nouveaux livres seront disponibles début juillet. N'hésitez pas à venir les découvrir.
- Les horaires d'été seront en vigueur du 4 juillet au 31 août. Ils seront affichés fin juin.
- **A noter : la bibliothèque sera fermée du 5 au 10 août.**

# Associations

## Amicale du Jumelage Paulhan-Krailling



Amicale du Jumelage Paulhan-Krailling

Dans le cadre de la «*Semaine Allemande en Languedoc Roussillon*»  
L'Amicale du Jumelage Paulhan-Krailling organise sa traditionnelle soirée bavaroise :

**Vendredi 27 septembre 2019**

**Soirée Bavaroise**

**Salle des Fêtes de Paulhan**

**A noter** : Fête du vin nouveau le 22 novembre 2019

Toute l'équipe de l' AJPK vous souhaite un bel été

**Nouvelle adresse mail** : [ajpk34230@laposte.net](mailto:ajpk34230@laposte.net) ou 06 19 32 09 64



## Comité des Fêtes



### PROGRAMME DES MANIFESTATIONS

- ▶ **VENDREDI 5 JUILLET : SOIREE MOUSSE** sur le blvd de la Liberté animée par « Music Arts Events » et le DJ G. Caparros.
- ▶ **VENDREDI 19 JUILLET : NUIT DU VIN** en partenariat avec la Communauté des Communes et « Clochers et Terroirs » sur le parvis de la cave coopérative, repas et soirée dansante animés par le groupe Enjoy.
- ▶ **LA FÊTE LOCALE** : la municipalité de Lézignan la cèbe ayant modifié les dates de sa fête, la tradition est bousculée. **Elle aura donc lieu les 9,10 et 11 août , en partenariat avec l'association du Bouc.**
  - Vendredi 9 : repas spectacle et bal avec l'orchestre Elixyr.
  - Samedi 10 : soirée dansante animée par l'orchestre Ultima.
  - Dimanche 11 : soirée dansante avec « Music Arts Events » et le DJ P. Duval.
- ▶ **SAMEDI 5 OCTOBRE : REPAS DES VENDANGES** à la salle des fêtes.

A l'heure où nous écrivons nous ne pouvons communiquer plus de précisions. Comme à l'habitude nous le ferons par voie d'affichage chez les commerçants.

### Instruction ... ou ... Education ?

Notre association a eu le plaisir de parrainer le livre de **Pierre Simon** évoquant l'Histoire de L'École primaire supérieure de Paulhan qui débuta en 1916.



Le mercredi 22 mai, à 17h30, au Collège de Paulhan, Monsieur le Principal nous a accueilli dans son établissement pour une table ronde « Regards Croisés » à l'occasion de la présentation du livre de Pierre Simon sur l'École Primaire Supérieure de Paulhan.

Messieurs René Jam, Inspecteur d'Académie, Louis Secodry, Docteur en Histoire, et Pierre Simon, auteur de l'ouvrage, étaient les intervenants.

Après un rapide propos d'accueil d'Alain Vernant, représentant Les Amis de Paulhan, nous avons eu droit à une table ronde d'un très haut niveau, partant de l'école sous la IIIème République pour arriver à nos jours, parfaitement menée par

Monsieur Stéphane Russo, Principal du Collège.

Cette agréable rencontre s'est achevée vers 21h par le verre de l'amitié.



En ce qui concerne l'école primaire Supérieure de Paulhan elle date de 1918 ; ce projet fut porté dès 1914 par Monsieur Paul Pélisse, Maire visionnaire de Paulhan.



Pendant vingt-six ans, de l'année scolaire 1916/1917 à celle de 1942/1943, l'école primaire supérieure de Paulhan contribua solidement à la renommée du village, de concert avec sa gare située au carrefour de quatre voies ferrées.

Mais qui sait aujourd'hui ce que recouvre le terme « Ecoles primaires supérieures » ? A quoi servaient-elles ? Pourquoi celle de Paulhan avait-elle acquis une renommée atteignant les limites du département ?

Afin de mieux comprendre cette évolution de l'instruction publique\* sous la troisième république, vous pouvez vous procurer l'ouvrage de Pierre Simon au bureau de tabac, avenue de la Liberté, à Paulhan.

**\*Le ministère de l'instruction publique prend le nom de ministère de l'éducation nationale le 3 juin 1932 lors de la formation du troisième cabinet Herriot, pour ne plus changer d'appellation.**

## Evocation musicale et conférence de la « Retirada » (1936-1939)

Le 5 avril dernier, devant un très grand nombre de personnes présentes et attentives **Jean-paul Nunez** a évoqué avec beaucoup d'émotion cette triste page de ces réfugiés espagnols.



« La guerre d'Espagne a entraîné le départ de plusieurs vagues de réfugiés vers la France, de 1936 jusqu'en 1939 où la chute de Barcelone provoque, en quinze jours, un exode sans précédent. Près d'un demi-million de personnes franchissent alors la frontière des Pyrénées dans de terribles conditions. C'est la *Retirada* »



Le 14 mai, une belle journée : visite à la découverte du Musée Dali à Figueras !



Le 17 mai, Les Amis de Paulhan en collaboration avec l'association des « **Moulins du Languedoc** » vous ont proposé un sujet grave toujours d'actualité : Comment protéger notre Biosphère. Une nombreuse assistance a pu apprécier la qualité des exposés présentés par **Stéphan Garnier** (coordinateur de la réserve de Biosphère du parc des Cévennes) et **Catherine Cibien** (directrice de la MAB – association Homme et Biosphère)

**Prochaines actions « Les Amis de Paulhan » :**

• **Le 6 septembre 2019**

**Conférence salle Louis Sert à 17h30**

**Béziers ou l'histoire de la capitale du vin en Languedoc**

Conférencier Dominique Ganibenc (Professeur Agrégé d'Histoire)

• **Saint Jean de Vareilhes en fête (Date à confirmer)**

Fort de nos 12 adhérents pour la première année, la reconquête du mercredi après-midi est en marche. Les actions de l'Accompagnement Scolaire et Conseils en Education (ASCE) se déroulent, en effet, en dehors des temps d'école, le mercredi après-midi depuis un an.

Elles sont centrées sur :

- l'aide aux devoirs en Français et Mathématiques, reformulation des exercices, devoirs faits ou à faire ;
- une aide sur la méthodologie individuelle est mise en place sur rendez vous ;
- l'initiation d'une langue étrangère (Anglais) est proposée pour un groupe de 4 enfants âgés de 8 à 10 ans.



### Pour qui ?

L'adhésion à l'association est de 10 euros de septembre à septembre et la cotisation à un cours est de 10€/h. Il s'adresse aux enfants du cycle 3 (**CM1, CM2** et classes de **6èmes**) et adolescents du cycle 4 (classes **5èmes, 4èmes** et **3èmes**) par groupe de 4 maximum.

### Par qui ?

L'Accompagnement Scolaire et Conseils en Education (ASCE) est une association locale reconnue complémentaire de l'enseignement public grâce à ses membres fondateurs qui sont à la fois spécialiste et généraliste de l'éducation en lien avec la direction départementale Enfance et Famille par exemple.

**Nous serons présents à la journée des associations de septembre 2019.**



Renseignements par mail: [conseilscolaireducation@gmail.com](mailto:conseilscolaireducation@gmail.com)

## Bien chez Nous'nou



Jeudi 11 avril, défilé de Dalmatiens sur le marché, sous les regards émerveillés des passants. Petits et grands se sont bien amusés.

Samedi 22 juin se déroulera notre Kermesse annuelle dans la cour de l'école Georges Sand, à partir de 16h. Nombreux stands pour le plus grand plaisir des enfants .

Buvette et crêpes.

Nous vous attendons nombreux .

### Pour tous renseignements :

Présidente : Mme Corinne OLIVER :  
06.72.49.48.89

Mail : [biencheznousnou34@gmail.com](mailto:biencheznousnou34@gmail.com)



# Etat Civil

## Ils sont nés ...

CORNEIL PETIT Olivia le 11/09/2018  
BOUCHINA Lucenzo le 15/12/2018  
BERNARD Margot le 09/01/2019  
BERNARD Manon le 09/01/2019  
MAS Alexandre le 23/01/2019  
MOUSSOT Gabriel le 09/02/2019  
DONDINI Arsène le 16/02/2019  
PETROZZI Alessandro le 12/03/2019  
AZZOPARDI Sarah le 24/03/2019  
BOU TLELIS Swann le 21/03/2019  
CHANDIRAMANI Liam le 27/03/2019  
VIGUIER Baptiste le 16/04/2019  
MUNOZ Inaya le 24/04/2019  
ROUSSEAU Cameron le 04/05/2019  
BARDON Lara le 30/04/2019  
MAZOUNI DANGAIN Mia le 05/05/2019  
MAZOUNI DANGAIN Jade le 05/05/2019  
PINOL DIB Mellina le 16/05/2019  
PINOL DIB Camila le 16/05/2019  
REY Steyla le 20/05/2019  
CHALAGUIER Adam le 03/06/2019



## Ils se sont pacsés...

CHANDIRAMANI Nicolas et VERDU Sarah le 05/12/2018  
BERNOLIN Vincent et RICHY Anne le 18/12/2018  
BALDINHO Francisco et RUIZ Christel le 18/12/2018  
TRUCHET Eddy et DEGHIN Erika le 21/12/2018  
GAMBICCHIA François et BENOIT Mélanie le 05/02/2019  
CAIZERGUES Fabien et MEILHAC Camille le 03/06/2019

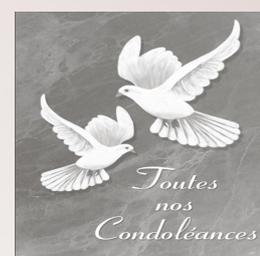


## Ils se sont mariés...

ROMANO Pascal et SÉRIGNAT Sandra le 02/02/2019

## Ils nous ont quittés...

ASTRUC Danielle née BONDON le 21/12/2018, âgée de 65 ans  
SÉNÉGA Paul le 22/12/2018, âgé de 91 ans  
TENA TENA Maria le 06/01/2019, âgée de 91 ans  
SATGER Jeanne le 07/01/2019, âgée de 93 ans  
PETITJEAN Marcel le 10/01/2019, âgé de 74 ans  
GERARD Patrick le 11/01/2019, âgé de 64 ans  
VERMEULEN Gilles le 19/01/2019, âgé de 53 ans  
LABELLES Victor le 26/01/2019, âgé de 98 ans  
ARNAUD René le 01/02/2019, âgé de 76 ans  
ARNAL Jean-Baptiste le 09/02/2019, âgé de 84 ans  
PEYSSI Marthe née ALEIX le 18/02/2019, âgée de 93 ans  
MARTHAN René le 26/02/2019, âgé de 75 ans  
RAVEL Jean-Pierre le 26/02/2019, âgé de 49 ans  
BLAIN Jean-Pierre le 19/03/2019, âgé de 77 ans  
BRANDO Josselyne le 26/03/2019, âgée de 77 ans  
BRUNEL Raymond le 28/03/2019, âgé de 96 ans  
RAVEL Juliette née BONNET le 06/04/2019, âgée de 83 ans  
CAMPS Christian le 09/04/2019, âgé de 65 ans  
BOSC Marguerite née RODRIGUEZ le 27/04/2019, âgée de 82 ans  
DEVIC Josette née GILLAUD le 21/05/2019, âgée de 94 ans  
DUCARME Laure née DIAZ le 26/05/2019, âgée de 85 ans  
REVERBEL Thérèse née SORLI le 02/06/2019, âgée de 89 ans  
ARNOU Robert le 02/06/2019, âgé de 82 ans



## LISTE « PAULHAN AVENIR »

Dans la précédente tribune, nous avons entrepris une analyse thématique du bilan du mandat qui s'achève, et après l'urbanisme et les finances de la commune nous nous intéressons à la culture et au patrimoine. Une partie de la compétence culture a été transférée en 2014 à la Communauté de Communes, dont le Maire de Paulhan est vice-président chargé de la culture. Une aubaine pour notre ville ? Non, car cette opportunité-là s'est étonnamment conjuguée à la disparition de nombreux événements que portait la municipalité par le passé : Paulh'en Scène, Les 4 saisons culturelles, Festival de Circulades en Circulades, etc. Les Récréatras ont été remplacées par l'Alhambra Festi, qui en changeant de nom a vu son budget tripler en 5 ans pour atteindre 14 000 € ; la communauté y participant à hauteur de 50% depuis 2018. Mais si l'événement a gagné en convivialité, la participation du public n'a pour sa part pas encore suivie la courbe exponentielle du budget qui lui est alloué.

De même, un équipement culturel comme la **salle des fêtes** est largement sous-utilisé alors qu'il est un outil d'expression artistique reconnu, avec de beaux volumes que le théâtre de Clermont nous envie. Et c'est la rénovation de la **bibliothèque** qui sera le temps fort culturel de ce mandat, quoique luxueux avec un budget de 1,3 millions d'euros, quand les Halles voisines partent en lambeaux... Et quelle est la place d'une **médiathèque** dans notre univers numérique, avec la fibre optique qui amènera le très très haut débit à nos portes en 2022 ? Les usages nouveaux et des espaces conviviaux doivent se marier avec le patrimoine bâti.

Avec les **Halles**, nous abordons le volet patrimonial de ce bilan de mandat de la majorité municipale, avec un bâtiment central et emblématique de notre cœur de ville qui aurait dû être une priorité. Une étude diagnostique de l'APAVE montrait en 2011 la fragilité du bâti, due à la corrosion des structures métalliques porteuses. Qu'en est-il 8 ans plus tard ?

Les projets autour de la nouvelle affectation de la **Cave Coopérative**, l'une des priorités du programme de l'actuelle majorité en 2014, sont tous tombés à l'eau. Les ateliers municipaux ont englouti un budget pharamineux (plus de 800 000 euros) qui aurait pu servir à la racheter, à y stocker le matériel municipal et à aménager des locaux pour le personnel en attendant d'y réaliser un projet plus ambitieux...

L'aide à l'achat de la **Gare** accordée par le Département en 2014, pour 90 000 €, était conditionnée à la réalisation de logements aidés dans le bâtiment. Là encore le projet ne peut être finalisé d'ici la fin de ce mandat par manque de financement propre.

Mais un travail remarquable est effectué par le **tissu associatif** paulhanais, avec par exemple la nouvelle organisation de l'Alhambra Festi.

A. DJUROVIC - L. DUPONT - F. HEREDIA - J. ROIG

## LISTE « PAULHAN DEMAIN »

### Création d'une réserve de Biosphère UNESCO sur les communes du bassin du fleuve Hérault. Pourquoi, comment ?

Dans le cadre des **Journées Européennes des Moulins 2019**, le vendredi 17 mai dernier s'est tenue en la mairie de Paulhan une conférence organisée par "Les Amis de Paulhan" sur une présentation de la réserve de Biosphère du Parc national des Cévennes par **Stéphane Garnier** (coordinateur de la réserve de biosphère du parc National des Cévennes) et **Catherine Cibien** (directrice du programme MAB France UNESCO - Man And Biosphère). Un débat a suivi autour du projet de création d'une réserve de biosphère UNESCO sur les communes du bassin du fleuve Hérault. Ce programme différent de ce qu'est la politique d'un parc National ou Régional, peut être, s'il est saisi par les élus locaux, un axe et un levier créatif pour une politique de territoire, car il s'agit bien d'une démarche qui a pour but de mettre en place des relations durables entre les êtres humains et leur milieu qu'est la nature et leur cadre de vie.

La **réserve de Biosphère du Luberon-Lure en Vaucluse** est tout à fait inspirante sur les réalisations opérées localement avec une réflexion sur les zones artisanales intégrées dans un plan paysagé comme atout pour l'économie du tourisme mais aussi la stimulation des savoir faire autour du bâtiment (gestion du bois d'œuvre, des pailles de lavande pour l'isolation, de la pierre sèche pour des constructions ou clôtures communales).

Plus près de nous, la **réserve de Biosphère des Gorges du Gardon près de Nîmes** a suscité des démarches partenariales intéressantes avec des éco-acteurs, entrepreneurs du tourisme et du sport de pleine nature. Une charte sur l'environnement avec les différents types d'acteurs sociaux économiques s'est mise en place. Un programme de protection des grands rapaces et des chauves souris en a bénéficié. La **réserve de Biosphère de Camargue** a su valoriser une agriculture qui maintient les qualités de la zone humide en tempérant l'extension des grandes cultures sèches de céréales et en maintenant les cultures du riz qui ont des surfaces immergées une partie de l'année qui pérennisent la présence d'oiseaux migrateurs notamment.

La **réserve de Biosphère du parc National des Cévennes** a été à l'initiative de nombreux projets ayant pour but le maintien des agricultures ancestrales comme dans la vallée du Galaizon avec la création d'ateliers communaux de transformation, de variétés anciennes de pommes en jus bio, de châtaignes, de pélarçons ou de légumes autochtones.

A l'approche des prochaines élections municipales, il serait réjouissant de voir apparaître une nouvelle génération d'élus responsables et créatifs, qui puissent répondre au poignant appel de la jeune Suédoise de 16 ans, **Greta Thunberg** (fille de la célèbre chanteuse d'opéra Malena Ernman) qui a ému la planète entière lors de son discours à la COP 24 interpellant le monde des adultes et des politiques se comportant de manière irresponsable face au réchauffement climatique et à la disparition de la biodiversité.

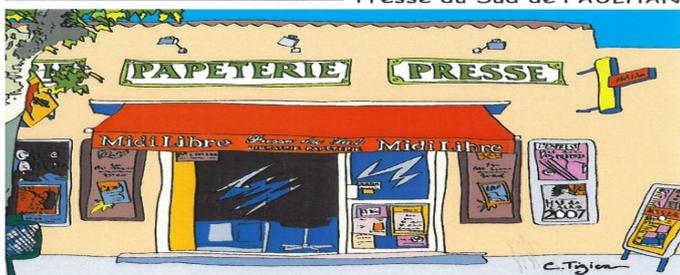


Présentation de la réserve de Biosphère du Parc National des Cévennes



et une exposition des œuvres naturalistes de Philippe Martin

Valérie l'Hôte et Thierry Jam, liste «Paulhan Demain»



Librairie, Papeterie, Maison de la Presse, Cadeaux  
1, av. Paul Pélisse, 34230 PAULHAN  
Mme BUENO, Tél. : 04 67 25 11 83

## Grégory HARRANG

AGENT RENAULT & DACIA

MECANIQUE CARROSSERIE PEINTURE TOUTES MARQUES  
Ventes véhicules neufs et occasions

GARAGE DE PAULHAN  
24 BIS ROUTE DE PEZENAS  
34230 PAULHAN  
Tél. 04.67.25.13.62  
Mail : garagedepaulhan@orange.fr

## POMPES FUNEBRES PAULHANAISES MARBRERIE

Gérant Didier MAFFRE

8, rue Victorien NEGROU 34230 PAULHAN  
Tél. 04 67 25 18 11 - Fax 04 67 25 23 94  
E.mail : pfpaulhanaises@gmail.com

Béton prêt à l'emploi  
pour particuliers et professionnels

# MOBIL BETON



ZAE la Barthe - PAULHAN  
04 99 57 97 37

## SANDY



## FLEURS



68, Cours National - 34230 PAULHAN  
Tél. 04 67 25 27 10 - Fax: 04 67 25 31 73

## BARRERAS BOUSQUET

-- Tous travaux dans la maison --  
Rénovation & aménagement.

Tel: 06 12 61 99 33  
06 26 98 63 34  
Fax: 04 67 25 37 08  
e-mail : sarlbarrerasbousquet@hotmail.com

SIRET : 415 115 641 000 11

## S.L.T.P.E.

Monsieur VIALE Julien  
Société Languedocienne de  
Travaux Publics et Electricité

RN 113 LE PEIRIGAS  
34290 VALROS

Tél : 04 67 98 55 48 Fax : 04 67 98 62 95  
sltpe.fr@wanadoo.fr



## MIEL ROUQUETTE

TOUS LES PRODUITS DE LA RUCHE

VISITE - DEGUSTATION - VENTE



Magasin de vente ouvert  
du MARDI AU SAMEDI  
9H-12H 14H30-18H  
43 Rue des Lavandes  
34230 PAULHAN  
Tél: 04.67.25.04.40

APICULTEUR DEPUIS 1960

# Tout Pour la Famille



Service d'Aide à Domicile - 65bis Cours National - 34230 PAULHAN -  
Tél Siège : 04 67 78 79 48 / Paulhan : 06.31.52.74.47

# Associations paulhanaises

## JEUNESSE

<b>Accompagnement scolaire et Conseil en Education</b> Mme Isabelle CATALA - Contact : M. Jean-Claude ROUSSE <b>Association Laïque Parents d'élèves Collège Paulhan (ALPE)</b> M. Philippe LONJON	☎ 06 70 45 34 53 @ paulhanalpe@gmail.com
<b>Association Sportive Collège</b> M. Stéphane RUSSO	☎ 04 67 25 00 17
<b>Foyer Socio-éducatif Collège (FSE)</b> M. Philippe PLATRIEZ	☎ 06 70 25 00 17
<b>Coopérative scolaire Ecole maternelle F. DOLTO</b> Mme Valérie LAINE	☎ 04 67 25 01 57
<b>Coopérative scolaire Groupe scolaire Arc-en-Ciel</b> Mme Sandra MUTUEL	☎ 04 67 25 05 00
<b>Jeunesse et Loisirs</b> M. Raymond ARNAUD	☎ 04 67 25 23 07
<b>123 SOLEIL (associations parents élèves)</b> Mme Corinne CAUSADIAS	☎ 06 52 69 92 79
<b>BIEN CHEZ NOUS, NOU !</b> Mme Corinne OLIVER	☎ 06 72 49 48 89
<b>PATRIMOINE</b> <b>G.R.A.P.P</b> Mme Christine VEZIAN	☎ 06 60 86 48 96
<b>Les Amis de Paulhan</b> M. Jean-Louis LACOMBE	☎ 04 67 25 05 60
<b>SOUVENIR</b> <b>P.G et C.A Algérie, Tunisie et Maroc</b> M. Raymond ARNAUD	☎ 04 67 25 23 07
<b>HUMANITAIRE</b> <b>Croix Rouge Française</b> Mme Martine PAGES	☎ 04 67 25 06 41 ☎ 04 67 25 24 46
<b>Secours Catholique</b> Mme Paule GABRIAC	☎ 04 67 25 06 78
<b>Secours Populaire</b> Mme Nicole GUERRE	☎ 04 67 25 23 19
<b>La Ligue Contre le Cancer</b> M. Marcel DEBRABANT	☎ 06 79 79 51 09
<b>VIVRE ENSEMBLE</b> <b>Paulhan en Cœur d'Hérault</b> Mme Aleksandra DJUROVIC	☎ 06 81 83 63 62
<b>Paulhan Solidaire (Créer toutes solidarités entre les habitants de Paulhan et alentours)</b> M. Yves BAILLEUX-MOREAU	☎ 07 83 69 01 15
<b>ECONOMIE / ARTISANAT</b> <b>Association des Commerçants, Artisans et Agriculteurs de Paulhan (ACA²P)</b> M. Lucien ALANDETE	☎ 04 34 45 09 74 @ acap34230@sfr.fr
<b>CULTURE</b> <b>Amicale du Jumelage Paulhan Krailling (AJPK)</b> Jumelage avec Krailling en Allemagne Mme Sophie BOUGETTE	☎ 06 16 46 83 55
<b>Amicale Paulhanaise Autour de Stefanik (APAS)</b> Jumelage avec Brezova pod Bradlom et Kosariska en Slovaquie M. Joël DIAZ	☎ 04 67 25 06 27
<b>Foyer Rural (scrabble, travaux manuels)</b> M. Jean-Marie SERT	☎ 04 67 25 00 40
<b>HISTOIRE D'ETRE (bien-être, épanouissement de la personne)</b> Mmes André DUVAL / Brigitte EYRAUD / Anne PANNETIER	☎ 06 99 07 67 59 ☎ 04 67 25 25 98 ☎ 04 67 25 10 63
<b>Key-Lan (Informatique)</b> M. Roger AMAT	☎ 04 67 25 32 20
<b>K.Brouss (développer échanges culturels Afrique/France)</b> Melle Corinne AUGUSTE	☎ 06 07 28 96 07 ☎ 06 27 49 04 06
<b>Le Bouc de Paulhan (animal totemique)</b> M. Lucien ALANDETE	☎ 04 67 25 18 45
<b>Lou Récantou (Dessin, peinture)</b> M. Jean-Marie DOMITILE	☎ 06 08 56 73 08
<b>Qu'est-ce-qu'on attend (événements socio-culturels, actions environnementales)</b> Atelier DAVIT	☎ 06 82 32 80 08
<b>SIMBO (Voie de communication entre l'Afrique et le monde)</b> Mme Sandra DRAME	☎ 04 67 25 09 76
<b>ENSEMBLE ET SOLIDAIRES</b> <b>Anciennement UNRPA 3ème âge (lotos, sorites, voyages)</b> M. Pierre MERCET	☎ 06 68 31 46 51
<b>SPORT</b> <b>Association Paulhanaise Multi-Sports (APMS)</b> M. Benjamin PAMELLE	☎ 06 71 71 08 12
<b>Cyclo-club paulhanais</b> M. Adolphe BERNAD	☎ 06 48 68 55 06
<b>E.S.P Basket (seniors loisirs hommes/femmes)</b> M. Vincent PERIER	@ 548025@footoccitanie.fr
<b>E.S.P.P Football</b> M. Thierry PEREZ / M. Tarik EL ADI	☎ 04 67 25 91 76
<b>E.S.P Pétaque</b> M. Jean-François QUEROL	@ contact@petaque-paulhanais.fr ☎ 06 76 18 44 26
<b>E.S.P Tambourin</b> M. Stéphane MAURI	☎ 04 67 25 00 40
<b>Foyer Rural (randonnée)</b> M. Jean-Marie SERT	☎ 04 67 25 23 88
<b>La Gaule Paulhanaise (pêche)</b> M. Jean-Pierre COLLET	☎ 04 67 25 18 45
<b>Lou Récantou (aïkido, danse, zumba, yoga)</b> M. Jean-Marie DOMITILE	☎ 06 83 89 22 35
<b>Paulhan Handball Club</b> Mme Caroline JOURDAN	☎ 06 11 46 72 73
<b>Paulh'en Vie</b> M. José ROIG	☎ 06 27 83 11 34
<b>Saint Hubert La Chasse</b> M. Bruno PEDRO	☎ 04 67 25 20 19
<b>SHINSHIN AIKI RYU (cours Qi Gong, Tuina)</b> Mme Jacquie PAOLINI	☎ 06 78 22 19 05 ☎ 06 11 57 66 42
Professeur	☎ 04 67 38 13 64 ☎ 06 15 80 85 60
<b>ENERGY'M LATINO (STUDIO B)</b> Mme Béatrice GOUBY	☎ 04 67 38 13 64 ☎ 06 15 80 85 60
<b>Tennis Club Paulhan</b> M. Christophe GRANIER / M. Cyril PERIER	☎ 06 88 59 79 35
<b>AUTRES</b> <b>A Cloche Patte (protection animale)</b> Mme Géraldine SUBRA	☎ 06 14 87 72 27
<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b> M. Alain GASC	☎ 06 13 27 37 76
<b>Au-Delà de Nos Limites (Evènements sportifs/culturels) (ADNL)</b> M. Alexandre PAGES	☎ 06 80 46 83 05
<b>Comité des Fêtes</b> Mme Jany TAFFALA	☎ 07 81 26 74 30
<b>La Pomponnette (Stérilisation et castration des chats de la rue et leurs soins de la vie quotidienne)</b> Mme Véronique QUINONERO	☎ 06 88 31 45 83
<b>Les Vignerons du Paulhanais</b> Mme Marielle BALLESTER	☎ 06 98 14 92 30
<b>Ritournelle (Animations auprès des résidents de l'EHPAD Vincent Badie)</b> Mme Sophie MESTRE	☎ 06 36 83 72 55
<b>Rustic Moto (Balade en deux roues, rallye annuel, fête de la moto)</b> Mme Graziella FLORES	

# Numéros utiles

## SERVICES PUBLICS

<b>Mairie</b> 19 cours National Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h	☎ 04 67 25 00 08 Fax 04 67 25 28 91
<b>Police Municipale</b> 19 cours National Du lundi au vendredi 8h15-12h30	☎ 04 67 25 15 69 Fax 04 67 25 28 91
<b>EHPAD Résidence Vincent Badie</b> 10 route de Campagnan	☎ 04 67 25 28 80
<b>Bibliothèque municipale Jeanne GRIZARD</b> 20 boulevard de la Liberté	☎ 04 67 25 00 89
<b>Poste</b> Avenue Paul Pélisse	☎ 04 67 25 01 79
<b>Plateforme POSTE</b> ZAE La Barthe	☎ 04 99 57 21 55
<b>ÉCOLES</b> <b>Groupe scolaire Arc-en-Ciel</b> 260 route d'Uscias	☎ 04 67 25 05 00
<b>École maternelle Françoise DOLTO</b> Rue Docteur Batigne	☎ 04 67 25 01 57
<b>Accueil de Loisirs Périscolaire du Clermontais / Pôle de Paulhan / Cantine scolaire</b> 1 rue Notre Dame	☎ 04 67 25 05 23
<b>Collège Emmanuelle Maffre-Baugé</b> 84 rue Joliot Curie	☎ 04 67 25 00 17
<b>CRÊCHE</b> <b>Crèche Mutualiste « A Pas de Loup »</b> 64 rue Paulette Hauchard	☎ 04 67 38 21 38
<b>SANTÉ</b> <b>Pharmacie de la Fonette</b> 38 rue de Metz	☎ 04 67 25 00 45
<b>Pharmacie Feuille</b> 6 place de la République	☎ 04 67 25 00 43
<b>Tout pour la Famille - Aide à Domicile</b> 65bis Cours National	☎ 04 67 78 79 48 ☎ 06 31 52 74 47
<b>Infirmiers</b> Fabienne DOUVILIER Mélanie FATOL Florence MONLUC	☎ 04 67 25 01 92 ☎ 06 35 29 12 60 ☎ 04 67 25 17 63
<b>Centre Médical Infirmier St Sébastien</b> Françoise VENTURINI Hélène SERRANO-SATGER Jacqueline MOSES Marlène DEBACHE	☎ 06 64 87 65 95 ☎ 06 19 77 55 07 ☎ 06 08 35 68 41 ☎ 06 87 73 48 59
<b>Sage-femme</b> Cindy COTTEAUX	☎ 06 83 66 55 56
<b>Médecins</b> Robert Di Martino Véronique JOURDAN Olivier MERIC	☎ 04 67 25 25 65 ☎ 04 67 25 25 65 ☎ 04 67 25 18 32
<b>Pédicure-Podologue</b> Mireille DELPRAT	☎ 04 67 25 24 08
<b>Centre Médical St Sébastien</b> Paul SALICRU	☎ 04 99 57 15 44
<b>Ambulances</b> Ambulances Paulhanaises	☎ 04 67 25 00 02
<b>Masseurs Kinésithérapeutes</b> Cabinet de Kinésithérapie Les Oliviers	☎ 04 67 38 54 36
<b>Centre Médical St Sébastien</b> Sylvie BONNIOL Pascal CHAMBON	☎ 04 67 25 04 48 ☎ 04 67 25 04 48
<b>Ostéopathe</b> Marion MARNAS	☎ 06 78 42 91 19
<b>Orthophoniste</b> Feny GRECO	☎ 06 22 18 04 35
<b>Psychothérapeute - Hypnothérapeute</b> Brigitte EYRAUD	☎ 06 99 07 67 59
<b>Dentistes</b> Catherine BONNET CHARTREAU Nicolas JACQUEY	☎ 04 67 24 00 34 ☎ 04 67 24 00 34
<b>Vétérinaire</b> Lionel MATHEZ	☎ 09 61 20 19 75
<b>Taxi Paulhan</b> Laurent Marani	☎ 04 67 25 19 77 Port 06 14 95 96 21



Paulh'Infos Le Mag de Paulhan N°15  
 Directeur de la publication : Claude Valero, Maire de Paulhan  
 Responsable de la rédaction : Claude Valero, Maire de Paulhan  
 Rédaction - Service Communication : Carine Roche  
 Imprimé par JF Impression

Tirage : 2 200 exemplaires / Édition juillet 2019





10-32-3010 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org